

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 16 janvier 2018 à 19h30 à l'Hôtel de ville de la Municipalité des Cèdres au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

Présences :

Les conseillers Mme Aline Trudel, MM. Michel Proulx, Serge Clément, Louis Thauvette et Marcel Guérin, sous la présidence du maire, M. Raymond Larouche

Est absent :

M. Bernard Daoust, conseiller

Sont également présents :

M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance

Mme Chantal Primeau, adjointe à la direction générale et greffe

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, M. Raymond Larouche, déclare la séance légalement ouverte.

2018-01-05

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 janvier 2018 comme suit:

L'ordre du jour se lit comme suit :

Moment de réflexion

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 janvier 2018

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre et de la séance extraordinaire du 19 décembre 2017

3. Affaires financières

3.1 Acceptation des comptes du 7 décembre 2017 au 8 janvier 2018

3.2 Acceptation de la liste des bons de commande du 7 décembre 2017 au 9 janvier 2018

3.3 Dépôt de la liste des immeubles – vente pour non-paiement de taxes

3.4 Adoption de dépenses pour dons et subventions pour l'année 2018

3.5 Charex Inc. : autorisation de paiement du décompte progressif numéro 1 dans le cadre des travaux de déplacement d'un collecteur pluvial à l'intersection des chemins Saint-Féréol et du Fleuve

3.6 Excavation A.M. Ltée : acceptation du certificat d'acceptation finale des travaux et autorisation de paiement du décompte progressif numéro 2 (final) dans le cadre des travaux de mise en place de bordures et trottoirs de béton

3.7 Paiement de différentes factures affectées à des règlements d'emprunt

4. Règlements

4.1 Adoption du règlement numéro 417-2017 relativement à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la municipalité pour l'exercice financier 2018

4.2 Avis de motion - Règlement numéro 418-2018 relatif à la révision du Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité des Cèdres

4.3 Adoption du projet de règlement numéro 418-2018 relatif à la révision du Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité des Cèdres

4.4 Avis de motion et dispense de lecture - Règlement numéro 419-2018 créant une réserve financière pour l'eau potable

4.5 Adoption du projet de règlement numéro 419-2018 créant une réserve financière pour l'eau potable

5. Ressources matérielles et immobilières

5.1 Dunton Rainville avocats : allocation d'une banque d'heures d'honoraires professionnels pour l'année 2018

5.2 Dufresne Hébert Comeau avocats: allocation d'une banque d'heures d'honoraires professionnels pour l'année 2018

6. Ressources humaines

6.1 Prolongement du contrat de travail de M. André Deschambault à titre de responsable des bâtiments municipaux

6.2 Modification de la convention collective de travail du personnel de bureau 2017-2022 - section locale 800

7. Service des loisirs, Culture

7.1 Tournoi annuel de hockey : demande de commandite

8. Divers et correspondance

Parole au Conseil

Levée de la séance ordinaire

2018-01-06

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre et de la séance extraordinaire du 19 décembre 2017

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 décembre et de la séance extraordinaire du 19 décembre 2017 et renoncent à leur lecture;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 décembre et de la séance extraordinaire du 19 décembre 2017 soient adoptés le tout en conformité du Code municipal.

Adopté à l'unanimité

2018-01-07 Acceptation des comptes du 7 décembre 2017 au 8 janvier 2018

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

QUE le Conseil approuve le paiement des comptes du 7 décembre 2017 au 8 janvier 2018 inscrits au journal des déboursés et tel que détaillé sur les listes des comptes payés dûment déposées aux membres du Conseil;

FONDS D'ADMINISTRATION	MONTANT PAYÉ
▪ Paiement par chèques	54 045.98\$
▪ Chèques annulés	50\$
▪ Paiements par prélèvement bancaire	128 156.48\$
▪ Prélèvements bancaires annulés	27 837.17\$
▪ Salaires versés – paies numéros 49 à 52	194 254.89\$
▪ Contribution de l'employeur	17 493.74\$
FONDS DES RÈGLEMENTS	
▪ -	0\$

QUE le Conseil autorise le secrétaire-trésorier à effectuer les paiements requis pour les différents fonds.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-01-08 Acceptation de la liste des bons de commande du 7 décembre 2017 au 9 janvier 2018

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

QUE conformément à l'article 961.1 du Code municipal, le rapport des dépenses présenté à cette séance inclus également le rapport des autorisations de dépenses émis au cours du mois précédent;

QUE la présente certifie que la liste des bons de commandes et la liste des engagements financiers de l'année 2017/2018 transmises par le secrétaire-trésorier à chaque membre du Conseil, et émises le 9 janvier 2018 ont été acceptées par le Conseil municipal à cette séance.

BONS DE COMMANDES	MONTANT PAYÉ
▪ Liste des bons de commandes	11 707.83\$
▪ Listes des engagements financiers (ententes)	332 368.94\$

Adopté à l'unanimité

2018-01-09 Dépôt de la liste des immeubles – vente pour non-paiement de taxes

Il est proposé par Michel Proulx
 Appuyé par Serge Clément
 Et résolu

QUE suite à la présentation par le secrétaire-trésorier de la liste des personnes et immeubles dont les taxes imposées n'ont pas été payées, incluant les droits de mutations, en date du **19 janvier 2018**, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à expédier la liste des immeubles conformément à la loi et qui devront être vendus le **12 AVRIL 2018** à moins que les arriérages, les intérêts, les pénalités et les frais en aient été payés au préalable;

Le secrétaire-trésorier est autorisé par les présentes à acheter, pour et au nom de la Municipalité des Cèdres, les immeubles ainsi vendus, pour le montant des taxes et des frais et d'enchérir en conséquence, afin de protéger ladite créance.

Adopté à l'unanimité

2018-01-10 Adoption de dépenses pour dons et subventions pour l'année 2018

Il est proposé par Serge Clément
 Appuyé par Louis Thauvette
 Et résolu :

D'AUTORISER le paiement sur présentation de pièces justificatives, les dons, subventions et frais de représentation pour l'année 2018 suivants :

Contribution

<i>École secondaire de la Cité des Jeunes</i>	200 \$
<i>Paroisse St-Joseph de Soulanges (feuilleton paroissial)</i>	220 \$
<i>Maison des soins palliatifs (campagne de poinsettias et autres)</i>	400 \$
<i>Comité d'Aide et de Secours pour les Chats Abandonnés</i>	500 \$
<i>École Marguerite-Bourgeoys</i>	1000 \$
<i>Club Optimiste Les Cèdres (défilé de Noël, tournoi de golf)</i>	1000 \$
<i>Subventions diverses</i>	11 000 \$
<i>Maison des jeunes</i>	10 000 \$

Frais de représentation

<i>Association des gens d'affaires de Soulanges</i>	250 \$
-----------------------------------------------------	--------

Publicité

<i>Vœux de Noël</i>	350 \$
<i>Événements / cahiers spéciaux</i>	500 \$

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-01-11 Charex Inc. : autorisation de paiement du décompte progressif numéro 1 dans le cadre des travaux de déplacement d'un collecteur pluvial à l'intersection des chemins Saint-Féréol et du Fleuve

ATTENDU la résolution numéro 2017-11-418 octroyant le mandat à la firme Charex Inc. pour les travaux de déplacement d'un collecteur pluvial à l'intersection des chemins Saint-Féréol et du Fleuve ;

ATTENDU le dépôt du décompte progressif numéro 1 pour les travaux exécutés jusqu'au 21 décembre 2017;

ATTENDU la recommandation de paiement émise par l'ingénieur de la Municipalité ;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 1 au montant de 276 253,07\$ (taxes en sus) à Charex Inc. dans le cadre des travaux de déplacement d'un collecteur pluvial à l'intersection des chemins Saint-Féréol et du Fleuve;

QUE la dépense soit affectée au règlement d'emprunt numéro 411-2017.

Adopté à l'unanimité

2018-01-12 Excavation A.M. Ltée: acceptation du certificat d'acceptation finale des travaux et autorisation de paiement du décompte progressif numéro 2 (final) dans le cadre des travaux de mise en place de bordures et trottoirs de béton

ATTENDU la résolution numéro 2016-07-344 octroyant le mandat à la firme Excavation A.M. Ltée pour des travaux de mise en place de bordures et trottoirs de béton ;

ATTENDU le dépôt du décompte progressif numéro 2 (final) pour les travaux exécutés jusqu'au 21 septembre 2016;

ATTENDU l'inspection effectuée le 12 décembre 2017 confirmant l'absence de déficiences;

ATTENDU le dépôt du certificat d'acceptation finale des travaux ;

ATTENDU la recommandation de paiement émise par l'ingénieur de la Municipalité ;

ATTENDU QU'une compensation au montant de 300\$ est conservée par la municipalité afin de couvrir les frais de réparation d'un bris de conduit électrique avec coupure des fils par l'entrepreneur lors des travaux;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ACCEPTER le certificat final des travaux et d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 2 (final) soit la libération de la retenue de 5% au montant de 2 944,21\$ (taxes en sus) comprenant la retenue spéciale à Excavation A.M. Ltée Inc. dans le cadre des travaux de de mise en place de bordures et trottoirs de béton;

QUE la dépense relative aux travaux de construction des bordures et trottoirs des rues Tourterelles et Valade d'un montant de 1 627,26 \$ (taxes en sus) soit affectée au règlement d'emprunt numéro 386-2016;

QUE la dépense relative aux travaux de construction des bordures du stationnement du Pavillon des bénévoles d'un montant de 1 316,95 \$ (taxes en sus) soit affectée au surplus accumulé.

Adopté à l'unanimité

2018-01-13 Paiement de différentes factures affectées à des règlements d'emprunt

ATTENDU les divers projets en cours;

ATTENDU la réception de diverses factures devant être affectées à des règlements d'emprunt;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'ACQUITTER les factures suivantes pour un montant total de 4 688,52\$ (taxes en sus):

Numéro facture	Fournisseur	Montant avant taxes	Règlement
452740	Quincaillerie et matériaux P. A.	1 553,22\$	386-2015
451346-PARTIEL	Quincaillerie et matériaux P. A.	889,95\$	386-2015
14147	Legault Trudeau	850\$	411-2017
157885-PARTIEL	Terrassement Martel enrg.	375\$	386-2015
108339	Groupe ABS	1 020,35\$	411-2017

QUE les dépenses (taxes en sus) indiquées au tableau ci-haut soient affectées aux règlements d'emprunt spécifiés.

Adopté à l'unanimité

2018-01-14 Adoption du règlement numéro 417-2017 relativement à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la Municipalité pour l'exercice financier 2018

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été dûment donné par la conseillère, Aline Trudel, et un projet de règlement adopté lors de la séance extraordinaire du 19 décembre 2017;

ATTENDU QU'un avis public a été publié le 14 décembre 2017 décrétant la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2018, le 16 janvier 2018 à 19 h à l'hôtel de ville ;

ATTENDU QUE les dispositions spécifiques de la *Loi sur le Code municipal* (L.R.Q. c. C-19) et de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q. c. F-2.1) relatives à l'imposition de taxes et de tarifs et notamment les articles 557 et suivants de la *Loi du Code municipal* et les articles 232, 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal doit déterminer les redevances municipales exigibles conformément au budget 2018 ;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :
Règlement numéro 417-2017 relativement à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la municipalité pour l'exercice financier 2018

QUE le texte du règlement numéro 417-2017 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2018-01-15 Avis de motion - Règlement numéro 418-2018 relatif à la révision du Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité des Cèdres

AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE est par les présentes donné par le conseiller, SERGE CLÉMENT, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, le règlement numéro 418-2018 relatif à la révision du Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité des Cèdres.

2018-01-16 Adoption du projet de règlement numéro 418-2018 relatif à la révision du Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité des Cèdres

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté en 2016, une révision du Code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

ATTENDU QUE le Conseil de toute municipalité doit adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification, et ce suite à une élection générale;

ATTENDU QU'avis de motion a été dûment donné à la présente séance ordinaire du 16 janvier 2017, en même temps que la présentation du projet du présent règlement;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

QUE le Conseil adopte le projet de règlement sans modification portant le titre de :

Règlement numéro 418-2018 relatif à la révision du Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité des Cèdres

QUE le texte du règlement numéro 418-2018 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2018-01-17 Avis de motion et dispense de lecture - Règlement numéro 419-2018 créant une réserve financière pour l'eau potable

AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE est par les présentes donné par la conseillère, ALINE TRUDEL, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, le règlement numéro 419-2018 afin de créer une réserve pour l'eau potable.

Ce règlement sera adopté avec dispense de lecture conformément au Code municipal.

2018-01-18 Adoption du projet de règlement numéro 419-2018 créant une réserve financière pour l'eau potable

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire de plusieurs puits en eau potable et de plusieurs stations de pompage qui desservent des secteurs de la Municipalité ;

ATTENDU QUE ces stations ainsi que les équipements reliés nécessitent parfois des réparations ce qui entraînera des dépenses pour la Municipalité ;

ATTENDU QUE les systèmes utilisent des équipements mécaniques dont le remplacement et des améliorations techniques peuvent être requis à moyen terme ;

ATTENDU QUE le Conseil juge qu'il serait bien avisé de se doter d'une réserve financière à cette fin, afin d'éviter d'imposer une taxe spéciale importante aux propriétaires d'immeubles desservis par le réseau d'aqueduc lorsque ces dépenses devront être faites ;

ATTENDU QU'un avis de motion avec dispense de lecture a été dûment donné lors de la présente séance du 16 janvier 2018;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été dûment remise à tous les membres du Conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :
Règlement numéro 419-2018 créant une réserve financière pour l'eau potable

QUE le Conseil décrète et statue ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le précédent préambule fait partie intégrante du présent règlement numéro 419-2018.

ARTICLE 2 OBJET DU RÈGLEMENT

Le Conseil est autorisé, par le présent règlement, à procéder à la création d'une réserve financière visant le financement de toutes dépenses reliées à l'eau potable lorsque requis.

ARTICLE 3 TERRITOIRE VISÉ

La présente réserve financière est créée au profit des secteurs de la Municipalité desservis par le réseau d'eau potable.

ARTICLE 4 DURÉE DE LA RÉSERVE FINANCIÈRE

L'échéance de la réserve financière est fixée pour une durée indéterminée, compte tenu de sa nature. Cette réserve pourra être abolie, à la discrétion du Conseil, par règlement conformément à la Loi.

ARTICLE 5 MONTANT PROJETÉ MAXIMUM

Le Conseil décrète, par le présent règlement, qu'un montant initial de 493 480\$ provenant du surplus accumulé soit affecté à cette réserve. Le montant projeté maximum se limite à 750 000\$.

ARTICLE 6 MODE DE FINANCEMENT

Les sommes, affectées annuellement à la constitution de cette réserve financière, proviennent de l'excédent provenant de la compensation exigée des propriétaires des immeubles raccordés au réseau d'eau potable pour les frais de ce service et ceux liés à son administration.

Le montant initial constituant la présente réserve provient de l'affectation d'une partie du surplus accumulé de la somme de l'excédent de la compensation du service d'eau potable exigée pour les années 2015-2016 et 2017.

De plus, le Conseil est autorisé à payer annuellement, à même le fonds général, la part qui aurait pu être exigée pour les immeubles communautaires si ceux-ci étaient imposables.

ARTICLE 7 DISPOSITION DE L'EXCÉDENT

Dans l'éventualité de l'abolition de la présente réserve, tout excédent, le cas échéant, sera affecté à toute autre dépense qui serait nécessaire pour le réseau d'eau potable, ou le cas échéant, à la réduction des dépenses reliées à son entretien.

ARTICLE 8 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Adopté à l'unanimité

Raymond Larouche
Maire

Jimmy Poulin
Secrétaire trésorier

2018-01-19 Dunton Rainville avocats : allocation d'une banque d'heures d'honoraires professionnels pour l'année 2018

ATTENDU l'expertise du cabinet Dunton Rainville avocats dans les dossiers de la Municipalité;

ATTENDU la pertinence de se doter, annuellement, d'une banque d'heures d'honoraires professionnels pour différents dossiers;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu :

D'OCTROYER pour l'année 2018, une banque de 100 heures au taux horaire de 180 \$ / heure au cabinet Dunton Rainville avocats pour un montant maximum de 18 000 \$ (taxes en sus), et ce relativement à des besoins en assistance juridique dans différents dossiers municipaux.

Adopté à l'unanimité

2018-01-20 Dufresne Hébert Comeau avocats: allocation d'une banque d'heures d'honoraires professionnels pour l'année 2018

ATTENDU les besoins juridiques occasionnels en urbanisme, droit civil et dans différents dossiers municipaux;

ATTENDU la pertinence de se doter d'une banque d'heures d'honoraires professionnels;

ATTENDU l'expertise du cabinet Dufresne Hébert Comeau avocats;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu :

D'OCTROYER pour l'année 2018, une banque de 75 heures au taux horaire de 125\$ / heure au cabinet Dufresne Hébert Comeau avocats pour un montant maximum de 9 375 \$ relativement à des besoins en assistance juridique dans différents dossiers municipaux.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-01-21 Prolongement du contrat de travail de M. André Deschambault à titre de responsable des bâtiments municipaux

ATTENDU la résolution numéro 2017-09-370 nommant M. André Deschambault à titre de responsable des bâtiments municipaux par intérim du 1^{er} novembre au 31 décembre 2017;

ATTENDU QUE le contrat de travail est échu;

ATTENDU les besoins immédiats;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

DE PROLONGER le contrat de travail de M. André Deschambault à titre de responsable des bâtiments municipaux par intérim du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018;

D'AUTORISER le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général, M. Jimmy Poulin, à signer un nouveau contrat de travail pour M. Deschambault.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-01-22 Modification de la convention collective du personnel de bureau 2017-2022, section locale 800

ATTENDU la signature de la convention collective du personnel de bureau 2017-2022, section locale 800 conformément à la résolution numéro 2017-07-311;

ATTENDU cette convention collective est entrée en vigueur le 19 octobre 2017;

ATTENDU l'omission d'un article relatif aux congés fériés coïncidant avec un samedi ou un dimanche;

ATTENDU l'entente entre les parties;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'AUTORISER le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général, M. Jimmy Poulin, à signer une lettre d'entente afin de modifier la convention collective du personnel de bureau 2017-2022 - section locale 800 afin d'y inclure l'article relatif aux congés fériés coïncidant avec un samedi ou un dimanche.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-01-23 Tournoi annuel de hockey : demande de commandite

ATTENDU la demande de commandite de M. François Dupont, résidant de Les Cèdres, afin d'utiliser gratuitement la patinoire municipale et la salle du Croquet au Pavillon récréatif des bénévoles dans le cadre de la tenue de leur tournoi de hockey annuel qui se déroulera les 16, 17 et 18 février prochain;

ATTEDU QUE la Municipalité désire supporter les événements sportifs et communautaires;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu :

DE COMMANDITER le tournoi de hockey annuel de la façon suivante :

- Permettre l'utilisation de la patinoire extérieure municipale au Pavillon Récréatif des bénévoles pour la durée du tournoi;
- Accorder une subvention de 510 \$ (taxes en sus) pour la location de la salle du Croquet;

- Participer à la préparation et au maintien de la qualité de la glace par le personnel municipal (employés du Service des travaux publics).

QUE la commandite est conditionnelle à ce que :

- Les organisateurs se procurent des tapis adéquats afin de protéger le couvre-plancher de la Salle du Croquet ;
- Aucun brûleur, barbecue portatif ou élément de cuisson ne soit utilisé à l'intérieur de la salle du Croquet.

Adopté à l'unanimité

Période de questions allouée aux personnes présentes

Début de la période : 19h57

Fin de la période de questions : 20h07

Parole au Conseil

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

2018-01-24 Levée de la séance ordinaire

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Serge Clément
Et résolu :

QUE la présente séance ordinaire soit levée à 20h13.

Adopté à l'unanimité

Raymond Larouche
Maire

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier